

**RÈGLEMENT PARTICULIER
TOURNOI SENIOR DE LA CHAPELLE SUR ERDRE
SIMPLES, DOUBLES ET MIXTES – NC à R4
11 & 12 MARS 2023**

1. Le Badminton Club de l'Erdre organise, les 11 et 12 mars 2023, son tournoi Senior Régional. Le tournoi est ouvert aux joueurs de la ligue des Pays de La Loire et des ligues limitrophes ou des clubs invités.
2. Ce tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Le présent règlement particulier rappelle les dispositions principales du RGC et les complète pour le bon déroulement de la compétition. Le tournoi est autorisé sous le numéro **(en attente)**.
3. Le tournoi se déroule sous l'autorité d'Antoine CHEVALLIER, Juge-Arbitre principal, assisté de Linda PAYET, Valérie L'HOSTIS et Jean-Guy VAISSIER. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements. Ils ont aussi l'autorité pour exclure de l'enceinte du tournoi toute personne ne respectant pas les protocoles sanitaires fédéraux ou locaux en vigueur cette date.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2022-2023 le jour du tournoi et ne doit pas faire l'objet d'une suspension.
5. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses classés NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5 ou R4 dans les disciplines où ils s'inscrivent. Seuls les joueurs et joueuses Junior, Senior et Vétérans peuvent s'inscrire sans restriction. Les joueurs et joueuses Minimes et Cadets ne peuvent s'inscrire que si leur classement dans la discipline est supérieur ou égal à D9.
6. Les tableaux de Simple Homme (SH) et Simple Dame (SD) se joueront le samedi 11 mars 2023.
7. Les tableaux Double Homme (DH), Double Dame (DD) et Double Mixte (DX) se joueront le dimanche 12 mars 2023. Il n'est pas possible de cumuler l'inscription en Double Mixte avec une inscription sur un autre tableau de Double.
8. La date limite d'inscription est fixée au 2 mars 2023. Les droits d'engagements sont de 14 € pour l'inscription à un tableau et 18 € pour la participation à deux tableaux – part fédérale comprise. Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur Badnet. Aucune inscription ne sera possible par mail, courrier ou par téléphone.
9. Les tableaux seront séparés en séries selon le CPPH des joueurs/paires au jour du tirage. Les règles fédérales relatives aux limitations des écarts de CPPH au sein d'une paire ou d'une série seront appliquées strictement. Ces limitations pourront conduire à rejeter les paires trop hétérogènes ou à refuser les joueurs/paires trop forts ou trop faibles par rapport à la majorité des participants d'une série.
10. Les séries seront confectionnées à la date du tirage des tableaux, le 4 mars 2023, sur la base de la dernière mise à jour du CPPH, en date du 2 mars 2023.
11. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de façon à privilégier les poules de quatre, avec deux sortants. En fonction du nombre de joueurs/paires inscrits, certains tableaux pourront présenter des poules de trois ou des poules uniques de cinq ou six joueurs/paires.

12. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi (tournoi@bce44.net).
13. L'échéancier affiché et les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée, sauf pour la première rotation de chaque journée, convoquée 30 minutes avant l'horaire de son match. L'ordre des matchs respectera, autant que possible, la numérotation du programme. Cependant, ces horaires et l'ordre des matchs pourront être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité d'Organisation, afin d'assurer le bon déroulement de la compétition. Aucun joueur ne pourra être appelé plus d'une heure avant l'horaire indicatif de son prochain match.
14. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son prochain match.
15. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.
16. Le temps de préparation des joueurs sera de trois minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre deux matchs est de vingt minutes minimum, décompté entre le dernier point d'un match et l'engagement du match suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
17. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires pour son match.
18. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant de référence du tournoi sera le Forza S5000 pour les joueurs R et D, et le Yonex Mavis 2000 pour les joueurs P ou NC.
19. Tout joueur participant à une compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBaD : short ou jupe et tee-shirt.
20. Tous les matches seront en auto-arbitrage. Sur décision du Juge-Arbitre certains matches pourront être arbitrés.
21. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (deux maximum par joueur), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
22. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort qui aura lieu le 4 mars 2023 devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la **Ligue des Pays de Loire de Badminton (3, Rue Pierre Lise, 49100 Angers** ou par mail secretariat@badminton-paysdelaloire.fr). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié au plus tard la veille du tournoi. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
23. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le Juge-Arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).

24. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement les performances en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au Juge-Arbitre avant son premier match.
25. Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge-Arbitre.
26. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte de matériel, bris, vol, incident ou accident durant ou en marge de la compétition.
27. Les joueurs mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal majeur (parent ou responsable du club du joueur) pendant toute la durée de leur présence sur la compétition. Le Comité d'Organisation, le Club organisateur et les Officiels de Terrain ne pourront pas être tenus responsables des conséquences d'un manquement à cette obligation.
28. Le Comité d'Organisation et le Club organisateur sont titulaires des droits médiatiques de cette compétition. Ils pourront autoriser la captation d'images fixes ou audiovisuelles et leur diffusion dans les médias ainsi que leur utilisation à des fins de promotion de la compétition. Il est rappelé que la liberté d'information prime sur le droit à l'image des participants. Les parents des joueurs mineurs devront transmettre leur autorisation de captation et d'utilisation de l'image de leurs enfants, dans les buts indiqués supra, au Comité d'Organisation avant la compétition afin de permettre une gestion homogène de ce sujet pour l'ensemble des participants. Les joueurs mineurs seront ainsi placés en liste d'attente et ne seront intégrés dans les tableaux qu'à réception de l'attestation de consentement relative au droit à l'image.
29. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'acceptation du présent règlement.